Conservatoire du littoral

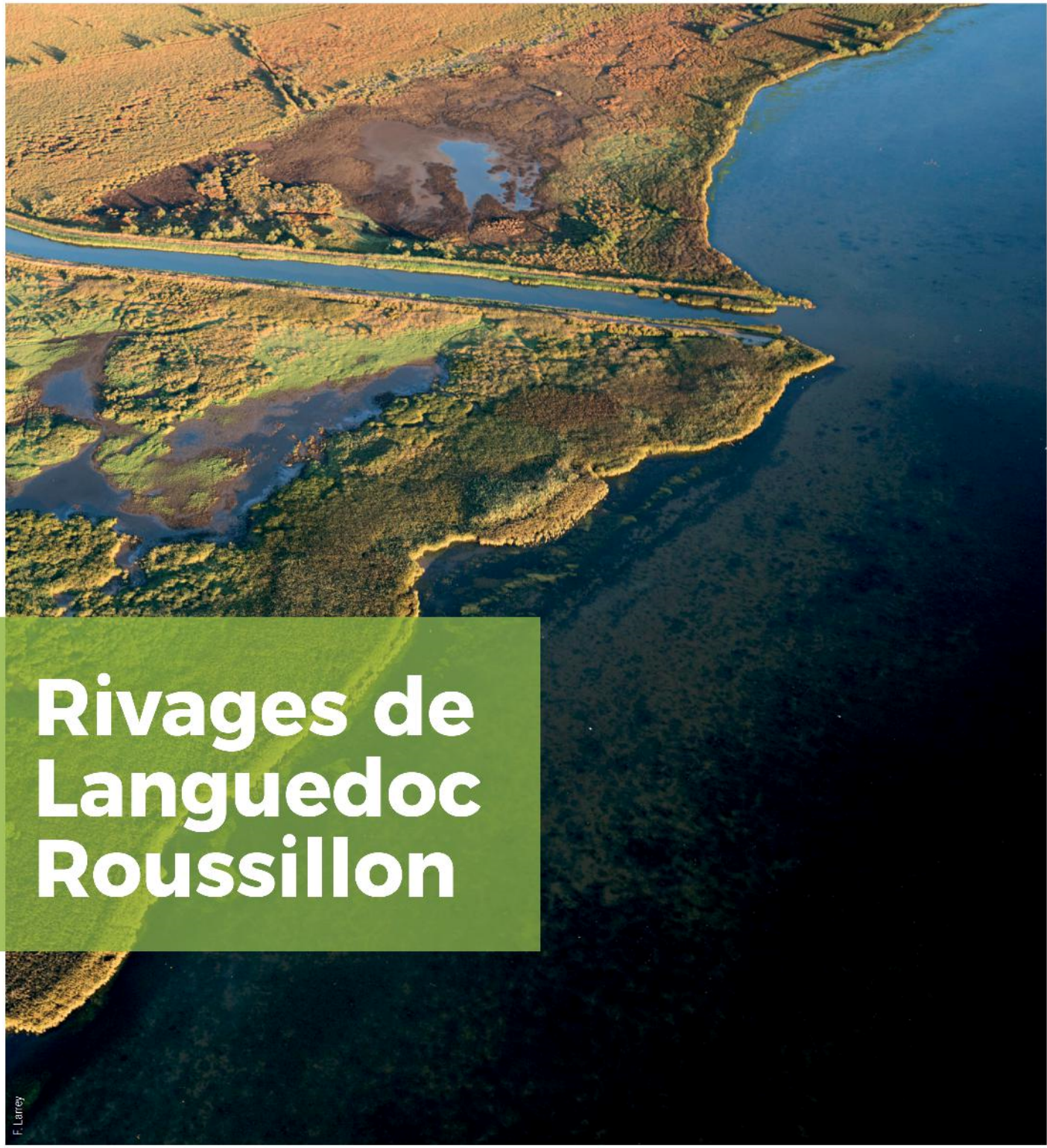

Rivages de Languedoc Roussillon

F. Larrey

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

www.conservatoire-du-littoral.fr

SAUVEGARDER

Mettre en œuvre la stratégie d'intervention 2015-2050

SE DONNER LES MOYENS D'AGIR

Nouveaux périmètres d'intervention en délégation

En 2018, le Conseil d'Administration du Conservatoire du littoral a entériné la proposition du Conseil de Rivages Méditerranée **d'étendre le périmètre** d'intervention de l'établissement sur le site du **Cap Béar (+ 119 ha)**.

Simplification et optimisation des missions du Conservatoire et des Pôles d'Evaluation Domaniale

En 2018, le Conseil d'Administration a approuvé les barèmes de **prix de référence** pour des opérations foncières d'un montant inférieur à 20 000 €, ne comportant pas de particularités (hors préemption, présence de bâtiments, …), **pour les départements des Pyrénées Orientales, de l'Aude et de l'Hérault**.

Mobilisation des aides de l'AERMC

Depuis 2016, la délégation a mis en place avec l'Agence de l'Eau RMC un programme d'acquisitions pluriannuel portant sur les opérations foncières d'un montant unitaire inférieur à 100 000 € (dites « courantes »). En 2018, **10 opérations foncières** d'un montant global de **143 170 €** ont bénéficié d'une aide de l'Agence de l'Eau qui a participé à hauteur totale de **51 908 €**, soit **36% d'aide** en moyenne.

CONSTITUER DES SITES COHERENTS

Nouvelles acquisitions par l'exercice d'une veille et d'une animation foncière

La délégation assure une veille foncière sur la totalité des zones de préemption mises en place dans son aire de compétence. En 2018**, la délégation LR a analysé 1100 déclarations d'intention d'aliéner**. **Six ventes** notifiées entre tiers ont finalement été **concrétisées au profit du Conservatoire** après exercice du droit de préemption au titre de la préservation des espaces naturels sensibles (3,2 ha pour 107 420 € au total).

En complément de la veille foncière, la délégation LR mène, depuis 2016, des campagnes de démarchages fonciers pour permettre une gestion cohérente dans des secteurs où la structure foncière est éclatée en parcelles de très faibles surfaces. Ces zones font souvent l'objet d'occupations ou d'usages inadaptés. L'objectif de ce type de démarchage est donc double **: constituer des sites fonctionnels et reconquérir les paysages** à travers la mise en place de partenariats avec les collectivités gestionnaires.

Une convention de partenariat pour la reconquête paysagère et la lutte contre la cabanisation dans les Marais du Narbonnais

La **Ville de Narbonne et le Conservatoire du littoral** ont associé leurs moyens autour d'objectifs partagés sur ce territoire : préservation de la biodiversité et des paysages, préservation des activités agricoles traditionnelles, accueil et sécurité du public. Cette coopération s'est traduite par l'engagement d'un **démarchage foncier** porté par le Conservatoire auprès **d'une centaine de propriétaires privés**. Le Conservatoire du littoral, a obtenu un **accord de vente pour un tiers de la surface démarchée** et sept actes de vente ont d'ores-et-déjà été signés (3,6 ha pour 73 500 € au total). La Ville de Narbonne a pour sa part pris en charge, avec l'aide financière du Conservatoire, la renaturation de 17 parcelles acquises par l'établissement.
Un partenariat identique a été conclu avec la Commune de Leucate pour les années à venir.

Reconquête paysagère sur le plateau de Leucate (11)

Site des Orpellières
Serignan (34),
Valras-Plage (34)

CONTRIBUER A LA GESTION INTEGREE DU LITTORAL ET A SON ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Acquisition dans les zones d'interface terre-mer

En 2018, le Conservatoire du littoral a acquis, pour l'euro symbolique, l'ancienne colonie de vacances des « Tellines » enclavée au sein du site des Orpellières. Avec cette cession, la Commune de Valras-Plage, venderesse, s'inscrit dans l'objectif de **remise à l'état naturel** des parcelles artificialisées et de **diminution des risques** liés à l'habitat en zone inondable, engagé par le Conservatoire du littoral. Cette opération foncière est accompagnée de travaux de démolition de ces bâtiments réalisés par la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, gestionnaire du site depuis 2015.

Ancienne colonie de vacances enclavée dans le site des Orpellières
(en cours de démolition – janv.19)

CHIFFRES CLES

1100

C'est le nombre de **déclarations d'intentions d'aliéner** traitées en 2018 par la délégation

13 700 ha

C'est la surface **préservée** sur le territoire de la délégation

46 300 ha

C'est l'**étendue du programme d'acquisition validé** par le Conseil d'Administration

93%

de ce programme d'acquisition est **couvert par une zone de préemption**

GERER LES SITES

DE MANIERE ADAPTEE ET CONCERTEE

CONSOLIDER LA COOPERATION AVEC LES GESTIONNAIRES

En 2018, la recomposition de la gouvernance, liée à la mise en œuvre de la compétence **GEMAPI** notamment, a amené **des évolutions conséquentes des dispositifs de gestion des sites sur certains territoires et à la signature de conventions de gestion avec de nouveaux partenaires.**

-La Communauté de communes La Domitienne devient gestionnaire du site de la Basse Plaine de l'Aude, vaste site interdépartemental, en remplacement du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude.

-La Métropole de Montpellier Méditerranée (3M) intègre le cadre partenarial de gestion des sites du Conservatoire avec la signature d'une convention cadre de partenariat. De nouvelles conventions de gestion en découlent pour 3 sites majeurs de la délégation situés sur son territoire : **Le Méjean**, avec la Commune de Lattes et 3M - **Les Salines de Villeneuve** avec le CEN-LR, 3M et Sète Agglopole Méditerranée - **Etang de Vic** avec les mêmes partenaires.

Ces nouveaux partenariats de gestion vont permettre de consolider et d'amplifier les actions sur ces sites abritant des zones humides d'une importance et d'une qualité exceptionnelles.

Site du Méjean à Lattes (34)

ANIMER LA GOUVERNANCE DES SITES

Près de **50 réunions** de comités techniques et comités de gestion de sites se sont tenues comme chaque année. Par ailleurs, des dizaines de comités de pilotage ont permis de programmer et faire avancer les projets – petits et grands -, sur les sites.

RENOUVELER LES PARTENARIATS AVEC LA REGION OCCITANIE ET LES DEPARTEMENTS CÔTIERS

Après une phase de bilan et de négociation en 2017, les conventions de partenariat avec la Région et les Départements côtiers des Pyrénées orientales, de l'Aude et de l'Hérault ont été reconduites en 2018 pour une nouvelle période triennale. Les 3 comités départementaux se sont tenus en fin d'année pour examiner les projets présentés par les gestionnaires sur les différents sites.

METTRE EN PLACE ET DIFFUSER DES ACTIONS DEMONSTRATIVES ET PARTENARIALES

ET SCELLER DE NOUVELLES COOPERATIONS INNOVANTES

En 2018, deux nouvelles conventions de partenariat entre entités publiques ont été définies et signées avec le **CEN-LR** d'une part sur le champ de l'expertise naturaliste et avec **l'EID-Méditerranée** d'autre part sur la dynamique côtière. Ces partenariats techniques visent à acquérir, partager et diffuser des connaissances qui viennent nourrir les réflexions en vue d'une gestion adaptée des sites.

Une évaluation de la biodiversité sur les sites et une synthèse des évolutions du trait de côte au Petit Travers ont été réalisées dans ce cadre en 2018.

ELABORER ET RENOVER LES PLANS DE GESTION DES SITES

En 2018, le plan de gestion du site des Marais du Narbonnais a été achevé après plusieurs années de réflexion et de concertation. Le Plan d'Aménagement Forestier du Grand Travers a également été approuvé. L'élaboration de plans de gestion est en cours sur les sites Etang de Salses, RNR de Sainte Lucie, Etang du Doul, RNN du Bagnas, Lido de Thau, Camargue gardoise (Canavérier). Ces démarches, portées par les gestionnaires et le Conservatoire, s'appuient sur des études ou diagnostics et une concertation large avec les différents acteurs. Ils intègrent et se veulent complémentaires et cohérents avec les autres documents de référence ou de cadrage adoptés sur les territoires.

ENCADRER DES USAGES RESPECTUEUX SUR LES SITES

Les activités agricoles traditionnelles – pâturage, prairies de fauche, viticulture – concourent à la gestion des sites en maintenant les **milieux ouverts** et en participant à la **diversité biologique et paysagère**. Elles sont encadrées par des cahiers des charges garantissant la **qualité environnementale** et l'adéquation aux objectifs du plan de gestion. Ainsi, le domaine du Conservatoire contribue au maintien d'une **agriculture de qualité** en zone littorale. En 2018, un bilan de l'activité agricole sur le domaine public du Conservatoire du littoral a été réalisé par la délégation Languedoc-Roussillon :

72 **Exploitants agricoles** accueillis

2400 ha occupés par des **usages agricoles**

150 000€/an - **redevances** perçues par les gestionnaires

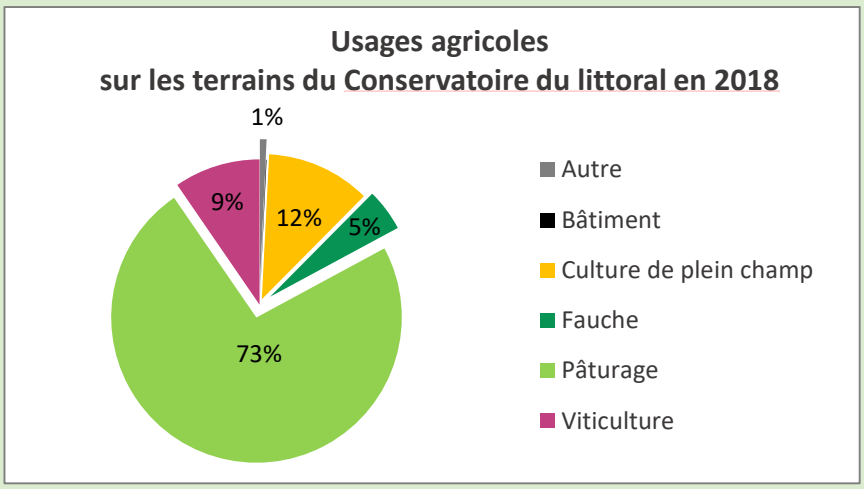

LANCEMENT DU PROGRAMME ADAPTO

Le programme Life Adapto, sur le site atelier du Petit et Grand Travers (34), a été présenté au siège de Pays de l'Or Agglomération en Décembre 2018, dans le cadre d'une concertation réunissant l'Etat, la Région, le Département et les communes.

CHIFFRES CLES

38

sites opérationnels

36

structures gestionnaires

1 département,1 métropole, 6 agglomérations, 1 communauté de communes, 17 communes, 3 Syndicats mixtes, 3 Etablissements publics, 3 associations, 1 fédération départementale des chasseurs

6 000 ha

sont le **support d'activités économiques** traditionnelles : Agriculture, élevage et pêche lagunaire

8 000 ha

Font l'objet d'une activité cynégétique durable

VALORISER LES SITES

Sites de l'Ile de l'Aute
et
de Sainte-Lucie (11)

RECONQUERIR LA QUALITE PAYSAGERE EN SECTEUR CABANISE OU DEGRADE

La requalification paysagère du territoire **(31% du domaine du Conservatoire est situé en site classé)** est un objectif prioritaire. L'action du Conservatoire est ciblée sur certains territoires mités par le phénomène de cabanisation : Plateau de Leucate, Marais du Narbonnais, berges des étangs palavasiens par exemple. Elle passe par des opérations menées conjointement par le Conservatoire et les gestionnaires de sites, pour déconstruire, renaturer et enfin gérer ces espaces naturels reconquis.

En 2018, la délégation a achevé un **programme pluriannuel, engagé en 2015, de démolitions de bâtiments**. Objectifs : sécuriser les sites et résorber des points noirs paysagers. **33 bâtiments ont été supprimés** et les parcelles renaturées pour un montant total de **500 000 €** financé en totalité par le Conservatoire.

Deux opérations exceptionnelles ont également été réalisées : suite à l'acquisition par le Conservatoire, la démolition en cours par la CABM de l'ancienne colonie de vacances Les Tellines et la déconstruction de la colonie Amitiés cévenoles (Villeneuve les Maguelone, 34) également en cours par le Conservatoire avec une aide de l'Etat.

Dans les Marais du Narbonnais, suite aux acquisitions, la Ville de Narbonne appuyée par le Conservatoire, a procédé à **la renaturation de 17 parcelle**s. Ce sont près de 500 000 € qui ont été affectés depuis 2016, par le Conservatoire et la Ville de Narbonne au bénéfice de ce territoire.

En parallèle, d'autres partenariats de ce type, liant intimement l'action foncière de l'établissement et les actions de gestion portées par les collectivités, ont été conclus ou sont en cours de discussion afin de reconquérir des secteurs cabanisés à Leucate, Fleury d'Aude, Aigues-Mortes.

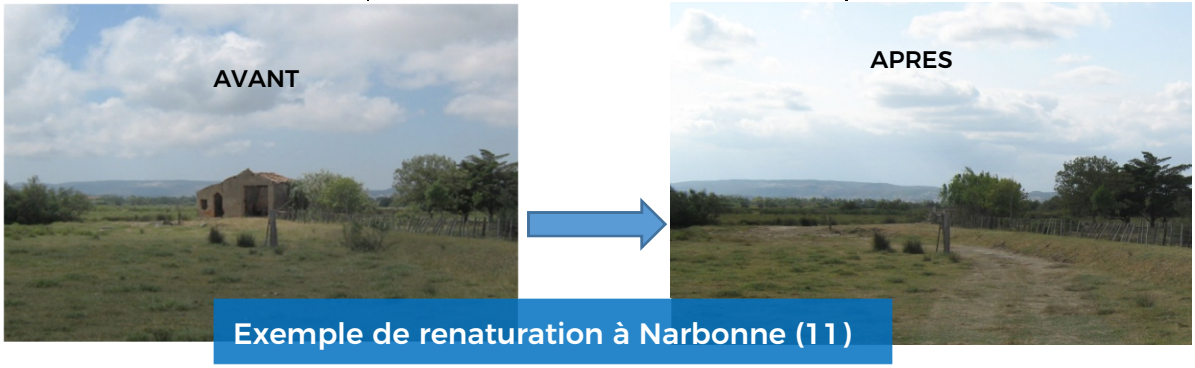

Exemple de renaturation à Narbonne (11)

MENER DES OPERATIONS EMBLEMATIQUES ET CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE L'ECOTOURISME SUR LE LITTORAL

Une dizaine de projets d'aménagements sont portés par le Conservatoire et les gestionnaires sur les différents sites en vue de leur valorisation écotouristique. Certains sont entrés en phase opérationnelle et ont fortement mobilisé les équipes en 2018.

Revue des projets les plus avancés, du Sud au Nord : la valorisation du phare du Cap Béar (appel offre MOE en cours), la restauration du domaine de Sainte-Lucie (travaux en cours), la Maison de la Narbonnaise au Grand Castelou (fin de phase AVP), la restauration paysagère de la Chapelle des Auzils et de l'Oustalet (fin d'AVP), la Maison de site des Orpellières (fin d'AVP), la valorisation des Salins de Frontignan (travaux en cours), la valorisation du phare de l'Espiguette (fin AVP) …

Ces importants programmes continueront à mobiliser Conservatoire et gestionnaires au cours des deux prochaines années. Ils représentent ensemble près de **20 M€ d'investissements** fortement soutenus par les partenaires de l'établissement **: l'Europe, l'Etat, la Région Occitanie, les Départements** et bien évidemment les **collectivités gestionnaires** qui les portent.

D'autres projets sont en cours de définition avec l'ambition de mieux accueillir le public sur les sites, de faire découvrir le patrimoine littoral parfois méconnu, de contribuer à un écotourisme respectueux des équilibres naturels et de contribuer à l'éducation à l'environnement des habitants et des visiteurs.

CHIFFRES CLES

8
opérations
en phase opérationnelle

20 M€
de **coût total estimé**

2,4 M€
de **participation du Conservatoire**

4 à 5 ans
la durée d'une opération (programmation / travaux)

Domaine de Sainte-Lucie
Port-La nouvelle (11)

En association avec les gestionnaires de sites et avec le soutien des partenaires du Conservatoire

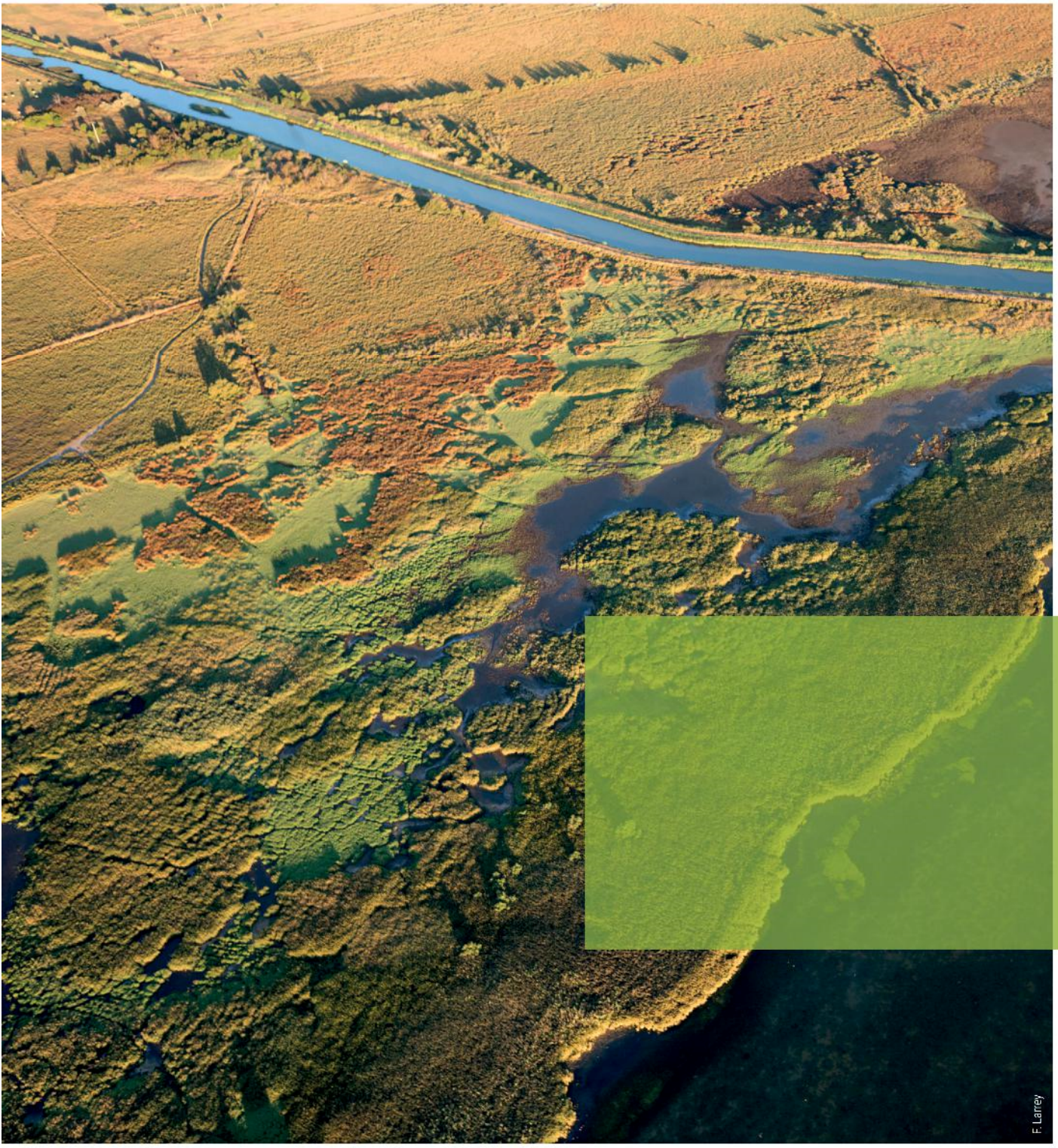

CONTACT

DÉLÉGATION LANGUEDOC-ROUSSILLON
165, rue Paul-Rimbaud • 34184 Montpellier Cedex 4
Tél. : 04 99 23 29 00 • languedoc-roussillon@conservatoire-du-littoral.fr

Conservatoire du littoral
www.conservatoire-du-littoral.fr